



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2024 - 020
Séance du 15 mars 2024

**Demande de Fonds Social Européen et autorisation de conventionnement
« Programme Régional de Réussite en Etudes Longues (PRREL) Tremplin et Réussite 2024-2026**

Condition d'acquisition du vote :

<i>Quorum =</i>	<i>moitié des membres en exercice présents ou représentés</i>
<i>Acquisition de la délibération =</i>	<i>majorité des membres présents ou représentés</i>

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 24

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de vote pour : 27

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

La demande de Fonds Social Européen et autorisation de conventionnement « Programme Régional de Réussite en Etudes Longues (PRREL) Tremplin et Réussite 2024-2026 telle que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvée.

DEMANDE DE FONDS SOCIAL EUROPEEN POUR LE PROJET PROGRAMME
REGIONAL DE REUSSITE EN ETUDES LONGUES (PRREL) : 2024-2026

Conseil d'Administration du 15 mars 2024

Cadrage général du projet

La Région et ses partenaires portent une attention particulière à la réussite des étudiants vers et dans l'enseignement supérieur à travers ses dispositifs visant à l'appétence aux formations et métiers de demain par la réussite en enseignement supérieur et l'accroissement de l'employabilité des jeunes de la région Hauts-de-France. L'objectif national de parvenir à 50 % d'une classe d'âge dans l'enseignement supérieur (obtention d'un diplôme au minimum bac +3) s'explique par :

- la nécessaire montée en compétences liée à l'évolution des compétences et des besoins en qualifications ;
- la moindre exposition au chômage des diplômés de l'enseignement supérieur comparée aux autres jeunes.

La Région s'est engagée, depuis plusieurs années, dans une politique d'accès et de réussite en enseignement supérieur, en appui aux efforts réalisés par les principaux établissements d'enseignement supérieur (200 000 étudiants). Les différentes réformes nationales (Parcoursup, loi ORE, réforme du baccalauréat, Cordées de la Réussite) ont modifié l'environnement dans lequel la politique régionale se déploie.

➤ **La région propose plusieurs dispositifs, présentés ci-dessous:**

- **Le dispositif Diplôme Universitaire D.U. Tremplin**, mis en place dans les universités régionales, prend la forme d'un Diplôme Universitaire de Préparation aux Études Supérieures permettant une entrée en semestre 1 et/ou semestre 2. Ce dispositif vise à répondre aux principaux objectifs stratégiques suivants : prévention ou remédiation au décrochage vers une orientation et réorientation dans le cadre d'une véritable transition lycée/université. Ce programme type est décliné dans chaque établissement universitaire. Il est adapté au public néo-bachelier et repéré en difficulté dans le respect de la trame générale, qui prévoit 200 h d'accompagnement pédagogique minimum en présentiel avec :

- une rentrée décalée en S1 et S2 (10 semaines d'enseignement/semestre) permettant aux enseignants et aux étudiants d'évaluer le besoin de remise à niveau,
- par semestre des matières fondamentales et transversales, un travail encadré sur le projet personnel, un enseignement sur des compétences certifiantes,
- un stage.

Les unités d'enseignement permettront l'acquisition des connaissances et la construction des compétences qui pourront ensuite être validées par des crédits ECTS (European Credit Transfer System) en première année d'enseignement supérieur.

- **Le dispositif Réussite** : Mis en place pour favoriser l'accès et la réussite en études longues dans les établissements universitaires régionaux, depuis plus de dix ans, le dispositif REUSSITE évolue en un nouveau dispositif Réussite pour répondre à un enjeu stratégique : accompagner l'étudiant dès sa première année en enseignement supérieur dans la réussite de son projet personnel et professionnel abouti. Il s'agira :

- d'assurer la réussite des étudiants en premier cycle (accompagnement et réorientation possible en cours de cursus), de contribuer à la création d'une communauté apprenante (équipe pédagogique, équipe numérique, équipe d'accompagnants), dont la mission commune consistera à assurer les meilleurs et surtout de nouveaux modes d'apprentissages pour les étudiants ;

Soumis au CA du 15 mars 2024

- de contribuer à la transformation du système de formation par la conception, la création et la réalisation de contenus pédagogiques, basés sur la construction de savoirs méthodologiques et disciplinaires ;
- de développer l'approche par compétences transversales,
- de développer et accompagner de nouveaux modes d'évaluation (de la formation hybride vers de nouvelles modalités de certification) par une pédagogie ouverte ;
- d'accentuer la remédiation disciplinaire et transversale par un accompagnement par les pairs (tutorat et monitorat) ;
- d'accompagner à l'identification, la valorisation et la certification des compétences acquises du tuteur ;
- d'accompagner à la réussite du projet professionnel par l'identification des compétences requises. L'orientation éclairée face à un projet professionnel abouti permettra ainsi préparer et éclairer à la problématique de l'accès aux Masters.

➤ **La proposition de déclinaison de ces dispositifs au sein de l'Université d'Artois est la suivante :**

• **PRREL TREMLIN :**

Il aide à la construction du projet personnel pour un public en grande difficulté au cours de la première année pour, soit rebondir dans le même champ disciplinaire, soit se réorienter.

Le DU Tremplin est organisé uniquement au deuxième semestre de l'année universitaire. Il vise les étudiants inscrits en licence (principalement en première année) et en BUT. Ils sont principalement boursiers de l'enseignement supérieur et titulaires d'un baccalauréat technologique ou professionnel. Ce dispositif reste cependant ouvert aux titulaires d'un baccalauréat général obtenu sans mention. Une pédagogie mettant en œuvre l'approche par compétences peut y être développée.

Objectifs recherchés :

- Développer la capacité des étudiants à s'orienter
- Développer le réseau professionnel des étudiants
- Favoriser l'orientation, la réorientation ou la professionnalisation des étudiants
- Remédier au décrochage en première année
- Préparer les étudiants à une reprise d'études en première année du supérieur

Mise en œuvre :

- Accompagnement à l'orientation des étudiants de 1er cycle
- Accompagnement des étudiants à la recherche et à la mise en stage
- Entretiens individuels sur rendez-vous
- Renforcement de compétences spécifiques
- Participation à la mise en œuvre d'un projet collectif.

• **PRREL RÉUSSITE :**

Il vise à développer le tutorat des primo arrivants pour favoriser la réussite des étudiants de premier cycle universitaire et accompagner les tutorés vers la réussite. Les tuteurs peuvent quant à eux valoriser les compétences pédagogiques.

Objectifs recherchés :

- Mettre en place le tutorat et assurer son suivi effectif (rendez-vous mensuel, analyse des fiches de suivi, animation d'une communauté, etc.) ;

Soumis au CA du 15 mars 2024

- Accompagner la formation du tuteur : formation pour découvrir les services relais ; micro-formations sur des sujets variés ; mobilisation de PACTEs, suivi du MOOC existant ;
- Accompagner et valoriser les compétences des tuteurs et certifier ces compétences (mise en place d'une valorisation REE, bonus, certification). Mise en place d'Open Badges pour développer des compétences spécifiques (sensibilisation au handicap par exemple).

Mise en œuvre :

- Repérer les étudiants en difficulté et nécessitant une aide pour pouvoir réussir leurs études dans la filière visée
- Interventions des responsables pédagogiques auprès des étudiants de licence
- Séances de formation des tuteurs
- Mise en place de séances de tutorat animées par des étudiants de licence 3 ou de master, avec 25 heures de tutorat par année pour chaque bénéficiaire du dispositif
- Suivi des ateliers et du tutorat à l'aide de feuilles de présence
- Certification des compétences acquises par les tuteurs étudiants
- Mise en place d'une communauté de tuteurs
- 100 étudiants tutorés bénéficiaires attendus par an, accompagnés par environ 35 tuteurs (2 à 5 bénéficiaires par tuteur).

Service support : Direction des Etudes et CETIP

Durée : Le projet a une durée de 2 ans : 1^{er} septembre 2024 - 31 août 2026.

Subvention FSE effective : 213 819.50€

Coût total du projet : 360 119,48€

Budget :

Financement (en €)	Fonds propres (valorisation)	F.S.E	Coût total
Fonctionnement			
Equipement			
Personnel	146 299.98€	213 819.50€	360 119,48€
TOTAL	146 299.98€	213 819.50€	360 119,48€

Fonctionnement – sans objet	0€
Equipement – sans objet	0€
Personnel : implication d'enseignants pour dispenser les cours, de 35 tuteurs, de personnels BIATSS permanents (CETIP : 10% ; Direction des Etudes : 20%, d'un MCF (10%).	360 119,48€